

# 4.4

## Fonds d'indemnisation des services financiers

---

---

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Les informations présentées ci-après résument les décisions rendues relativement aux demandes de réclamations adressées à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'administration qu'elle effectue du fonds d'indemnisation des services financiers. Ces informations sont publiées en application de l'article 193 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2).

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2008-IND-0011	Jean-François Grignon	assurance de personnes et de courtage en épargne collective	Accueillie	30 janvier 2008	76852,78\$
2008-IND-0012	Jean-François Grignon et Axa Services Financiers inc.		Subrogation	30 janvier 2008	
2008-IND-0015	Martin Berthiaume	assurance de personnes et assurance collective de personnes	Accueillie	19 février 2008	10000,00\$
2008-IND-0016	Martin Berthiaume	assurance de personnes et assurance collective de personnes	Accueillie	19 février 2008	14500,00\$
2008-IND-0017	Martin Berthiaume	assurance de personnes et assurance collective de personnes	Accueillie	19 février 2008	3000,00\$
2008-IND-0018	Martin Berthiaume	assurance de personnes et assurance collective de personnes	Accueillie	19 février 2008	13000,00\$
2008-IND-0019	Martin Berthiaume et l'Industrielle Alliance		Subrogation	19 février 2008	

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2008-IND-0020	Marc Bergeron	Assurance de personnes et assurance collective de personnes	Rejetée	19 février 2008	0,00\$

Vingt-et-un (21) décisions de « non admissibilité » ont été rendues par la directrice de l'indemnisation par intérim pendant cette période, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2008.